

Les taxes foncières font le grand écart

Les montants par habitant varient d'un à trois entre les collectivités qui perçoivent le plus et le moins.

GUILLAUME GUICHARD

@guillaume_gui

FISCALITÉ La taxe d'habitation devrait disparaître à l'horizon 2022, selon la promesse d'Emmanuel Macron. La taxe foncière, qui cible les propriétaires et les entreprises, survivra malgré ses défauts, et notamment sa grande hétérogénéité. « Dans un territoire sur dix, il est perçu plus de 535 euros par habitant au titre de la taxe foncière et, dans un territoire sur dix, moins de 175 euros par habitant, soit un rapport de 1 à 3 », relève ainsi la Direction générale des collectivités locales (DGCL) dans une étude inédite parue lundi. Les communes médianes (dans la moitié des communes, la taxe est plus élevée, dans l'autre moitié, elle est plus basse) perçoivent une taxe foncière de 274 euros par habitant. Au total, les 33,6 milliards d'euros de recettes sont partagés entre communes et départements, qui ont tous deux le droit d'en augmenter - ou d'en baisser - le taux.

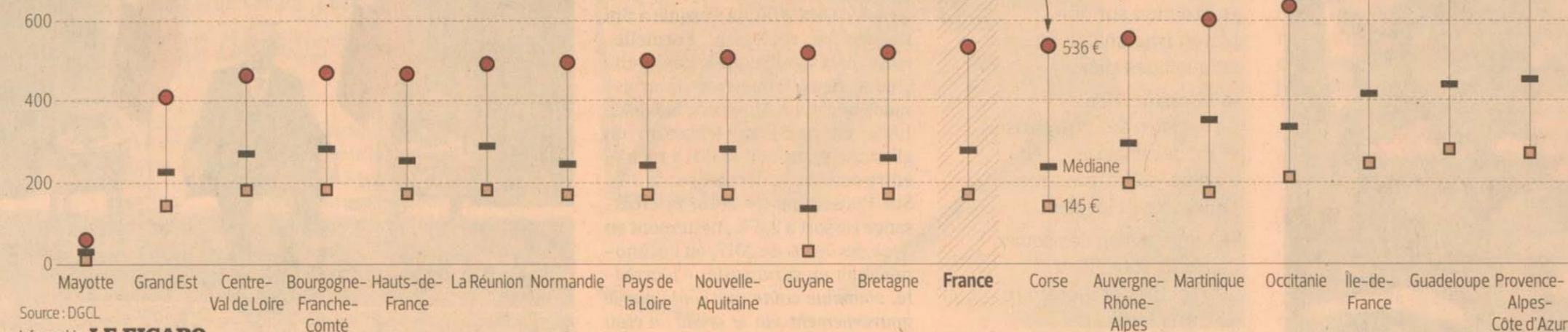
Les propriétaires et les entreprises sont donc très inégaux devant cet impôt. Dans les communes de moins de 200 habitants, qui n'ont pas à financer beaucoup de services, la taxe foncière revient à 312 euros par habitant en moyenne, contre 566 euros pour les villes de plus de 50 000 personnes. Les extrêmes, même s'ils sont à analyser avec des pincettes, sont particulièrement frappants. La commune de Paluel (Seine-Maritime) perçoit ainsi le montant moyen de taxe foncière par habitant (unité de mesure de l'étude) le plus élevé de France, soit 54 700 euros. Non pas parce qu'elle matraque ses 454 administrés, mais parce qu'elle accueille une centrale nucléaire qui s'acquitte d'une très lourde taxe.

Les taxes foncières de Provence-Alpes-Côte d'Azur sont les plus élevées

TAXE SUR LE FONCIER BÂTI

- 10% des communes où la taxe foncière par habitant est la plus élevée
- Médiane (50% des communes au-dessus, 50% en dessous)
- 10% des communes où la taxe foncière par habitant est la plus basse

En euros par habitant selon la région en 2018



Source : DGCL

Infographie LE FIGARO

« Ces valeurs très élevées sont liées à la proximité d'équipements industriels ou commerciaux : barrages, centrales électriques, usines ou infrastructures importantes (aéro-

ports). » Ces taxes extrêmes reflètent donc avant tout la richesse des communes concernées plutôt que le poids de l'impôt pour les propriétaires. A contrario, toujours en

Normandie, si Cabourg et Deauville connaissent des niveaux d'impositions élevés, c'est bien du fait de la forte valeur de l'immobilier et de taux d'imposition élevés, précisent les auteurs de l'étude.

Hausse continue

Autre enseignement, les recettes de la taxe foncière n'ont cessé de croître entre 2011 et 2018, à un rythme de 3,1% par an en moyenne. La plus grande partie de l'augmentation, soit 1,9%, s'explique par la revalorisation des « valeurs locatives », c'est-à-dire la valeur fiscale des logements et des sites commerciaux et industriels. Mais pas moins de 1,2% de la hausse est due aux décisions politiques des maires d'augmenter les taux. La DGCL relève d'ailleurs que les plus fortes hausses de taux sont survenues juste après les élections com-

munes et départementales, respectivement en 2015 et 2016. Pour les élus locaux, il s'agissait de financer leurs promesses électorales. Ce sont les départements qui ont eu la main la plus lourde, en partie afin de financer l'explosion de leurs dépenses sociales - ils financent par exemple le RSA.

Enfin, les taxes foncières ont connu un nivellement vers le haut ces dernières années, après le relèvement opéré par les collectivités qui avaient des taux bas. Cette tendance a toutefois connu une exception. En 2018, les départements qui avaient les taux les plus élevés - souvent ceux aux plus grandes difficultés budgétaires - ont continué à jouer sur ce levier. Les départements riches, qui avaient déjà des taxes foncières basses, n'ont, quant à eux, pas senti le besoin d'alourdir la charge des propriétaires. ■

Les grandes entreprises paient moins d'impôts

Le taux moyen d'impôt sur les sociétés des grandes entreprises est inférieur à celui des PME, ressort-il d'une nouvelle étude publiée lundi par l'Institut des politiques publiques. Elles s'acquittaient, en 2015, d'un taux réel de 17,8% en moyenne, contre 23,7% pour les petites et moyennes structures. Dans leur ensemble, les sociétés se sont acquittées

d'un taux réel de 21% en 2015 alors que le taux d'imposition normal à l'IS s'élève à 33,33%. L'écart entre le taux facial et les taux observés dans l'étude s'explique par la déductibilité des charges financières qui profite surtout aux grandes entreprises. Le crédit d'impôt recherche et le CICE font par ailleurs chuter le taux d'imposition moyen à 12,2%.

Ces résultats ont été mesurés, temps de la recherche économique oblige, avant les dernières baisses de l'IS qui ont profité aux PME (taux de 28% pour les 75 000 premiers euros de bénéfice en 2017, puis pour les 500 000 premiers euros en 2018). Le taux d'IS pour toutes les entreprises sera de 25% en 2022, a promis Emmanuel Macron il y a deux ans. G. G.